



Secteur de CAEN

PERMANENCE SYNDICALE

Jeudi 02 juin 2022

pour les personnels judiciaires (fonctionnaires et contractuels) de

CAEN

Organisée dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale, elle n'entraîne pour les participants aucune perte de salaire et est de droit pour tout agent qui se signale auprès de son supérieur hiérarchique.

Tous les personnels peuvent y participer; titulaires, stagiaires ou contractuels des différents sites (Nouveau palais, cour d'appel, CPH, SAR, SG...).

**- Site de la Cour d'appel
bureau syndical
de 10 à 11H00.**